



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-O/B-P/1 et 2
24/9/04

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE

(Salle de l'Assemblée, 4^e étage, mardi 28 septembre 2004, 11 heures)⁺

Documentation

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Point 1 : Ouverture de la session par le Président du Conseil | |
| 2. | Allocution de Son Honneur Gérard Tremblay, Maire de la Ville de Montréal

Allocution de l'Honorable Monique Gagnon-Tremblay, Vice-première ministre et Ministre des Relations internationales, représentant le Gouvernement du Québec

Allocution de l'Honorable Jean-C. Lapierre, Ministre des Transports, représentant le Gouvernement du Canada | |
| 3. | Suspension des Règles 15a), 15d), 33 et d'une partie de la Règle 66 du <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i> | Doc 7600/5 et Rect. (F),
<i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i> |
| 4. | Point 5 : Adoption de l'ordre du jour | WP/1 et Add. n° 1
* Doc 7600/5 et Rect. (F),
Règle 12, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i> |
| 5. | Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

— Date limite de notification des candidatures pour les première et deuxième parties de l'élection du Conseil | Doc 7600/5 et Rect. (F),
Règle 57, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i> |

⁺ Une réunion informelle des chefs des délégations des États contractants aura lieu à 9 h 45 dans la Salle de l'Assemblée.

* Pour information.

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE (suite)

(Salle de l'Assemblée, 4^e étage, mardi 28 septembre 2004, 11 heures)

		Documentation
	— Nombre maximum d'États contractants qui seront représentés au Conseil	WP/2 Doc 7600/5 et Rect. (F), Règle 56 b), <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i>
6.	Point 3 : Institution du Comité exécutif et du Comité de vérification des pouvoirs	Doc 7600/5 et Rect. (F), Règles 14 et 6 b), <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i>
7.	Point 6 : Institution des commissions, du Comité de coordination et élection des présidents des commissions	
	— Institutions des commissions et du Comité de coordination	Doc 7600/5 et Rect. (F), Règles 14 et 16, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i>

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE

(Salle de l'Assemblée, 4^e étage, mardi 28 septembre 2004, 15 heures)

		Documentation
1.	Point 3 : Institution du Comité exécutif et du Comité de vérification des pouvoirs	
	— Rapport intérimaire du Comité de vérification des pouvoirs	Doc 7600/5 et Rect. (F), Règles 6 et 7, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée</i>
2.	Point 5.1 : Renvoi des points de l'ordre du jour au Comité exécutif et aux commissions; instructions relatives à la coordination des travaux de ces organes	WP/1 et Add. n° 1 *WP/3 et 19

* Pour information.

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SÉANCE (suite)

(Salle de l'Assemblée, 4^e étage, mardi 28 septembre 2004, 15 heures)

		Documentation
3.	Point 7 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003	Doc 9786 Doc 9814 Doc 9826 et Supplément WP/66, 68, 70, 128 et 129 *WP/1 et Add. n° 1
4.	Point 8 : Budget-Programme pour 2005, 2006 et 2007	WP/20 et Rect. n ^{os} 1 et 2 et Add. n° 1 *WP/1 et Add. n° 1
5.	Point 9 : Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur; renvoi de ces résolutions au Comité exécutif et aux commissions	WP/33 Doc 9790, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 5 octobre 2001)
6.	Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs	

— FIN —

* Pour information.